



Règlement Intérieur

Association Thourotte en ligne (Danse Country & Line Dance)

Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association **Thourotte en ligne**. Il précise les règles de fonctionnement lors des cours, bals, démonstrations, initiations, festivals et tout autre événement organisé.

Article 2 – Adhésion

Tout membre doit être à jour de sa cotisation annuelle. L'adhésion implique l'acceptation des statuts et du présent règlement intérieur.

Article 3 – Comportement

Les membres s'engagent à adopter une attitude respectueuse envers les autres participants, les animateurs, les organisateurs et le matériel mis à disposition.

Pendant les cours, il est demandé de respecter l'animatrice ou l'animateur en évitant de parler pendant l'enseignement.

Les téléphones portables doivent être si possible éteints ou mis en mode silencieux pendant toute la durée des cours pour ne pas perturber les cours.

Article 4 – Sécurité

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et celle des autres. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors des activités encadrées.

Article 5 – Matériel et locaux

Le matériel de danse prêté (sono, décoration, matériel événementiel) doit être utilisé avec soin. Les locaux utilisés doivent être rendus propres après chaque activité et doivent respecter les consignes ou obligations données par la mairie de Thourotte pour l'utilisation de ses salles.

Article 6 – Respect des horaires

Les participants doivent respecter les horaires de début et de fin des cours.

Article 7 – Exclusion

Tout manquement grave au présent règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'association, après décision du bureau.

Article 8 – Droit à l'image

L'association se réserve le droit de photographier ou filmer les participants lors des activités. Une autorisation individuelle est requise (cf. formulaire de droit à l'image).

Article 9 – Modification du règlement

Le règlement intérieur peut être modifié par le bureau de l'association. Les membres en sont informés par courrier ou par voie électronique.

Le président, M. Sanchez Yves